

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°59 - JUIN 2019



Un partenariat fort

L'importance du fleuve pour les habitants est évidente. S'il a été longtemps envisagé comme une ressource économique à exploiter, la fin du 20^{ème} siècle a été une période de prise de conscience de l'importance des autres aspects (enjeux environnementaux et culturels) et le début du 21^{ème} siècle une période de mise en œuvre de nouvelles pratiques à travers ce que l'on appelle le modèle CNR et ses missions d'intérêt général.

Le cœur de projet et les objectifs poursuivis par le SMIRIL reposent depuis l'origine sur le travail partenarial que les élus du territoire, les associations locales et la CNR ont su construire ensemble. Cette interconnaissance et cette relation de confiance constituent une richesse indispensable

CONTACT

Ghislaine Cosnard – Présidente
Damien Dumollard – Directeur
SMIRIL
17 rue Adrien Dutartre
69520 GRIGNY
04 37 20 19 20
dam.en.dumo.ard@smiril.fr
www.smiril.fr

CAHIER D'ACTEUR

Le Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lônes

Constitué des communes de Feyzin, Grigny, Irigny, Millery, Sérézin-du-Rhône, Ternay et Vernaison, du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, le SMIRIL a été créé par arrêté préfectoral en 1995 pour porter un projet de réhabilitation ambitieux poursuivant 3 objectifs :

- Retrouver un Rhône vif et courant,
- Renouer des liens étroits entre les hommes et le fleuve,
- Préserver l'espace naturel.

Les missions du syndicat sont menées en lien étroit avec CNR, gestionnaire du domaine public concédé. En effet, le périmètre de site de 700 ha inclus 400 ha terrestres dont la majeure partie se trouve sur le Domaine Public Fluvial. Le SMIRIL bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé [AOTDC] lui permettant ses activités de gestionnaire et d'éducation à l'environnement.

Des objectifs partagés

Deux opérations historiques (1999, 2000) ont marqué la reconquête et la mise en valeur de cet espace naturel sauvage au sein du territoire métropolitain :

- L'augmentation du débit réservé du Rhône à 100 m³/s
- La restauration de trois anciennes Lônes sur 2 km

Suite à ces opérations, puis à l'élaboration du Plan de gestion du site (2006) une convention CNR-SMIRIL a inscrit le partenariat dans le temps (2008-2023).

Chaque année, CNR et le SMIRIL imaginent et mettent en œuvre des actions territoriales communes.

Restaurer

Retrouver les Lônes

Site pilote ayant connu les premiers travaux de restauration de ce type à l'échelle européenne, les Îles et Lônes du Rhône ont depuis fait l'objet de suivis scientifiques (dont certains programmes cofinancés par CNR) pour en suivre la portée.

En 2015, un travail de retour d'expérience a été mené et a fait l'objet d'une publication mettant en avant les bénéfices de ces travaux de restauration.

En 2017 et 2018, plusieurs temps d'échanges avec les élus locaux sur ces retours d'expériences ont permis d'envisager la suite pour se projeter sur une nouvelle phase de restauration du Rhône par des travaux d'effacement de marges alluviales.

2019 : le SMIRIL, CNR et l'Agence de l'eau travaillent de concert sur l'ingénierie du dialogue social à mettre en œuvre pour que les futurs travaux de restauration impliquent l'ensemble des composantes du territoire et combinent à la fois utilité sociale et enjeux environnementaux.



Gérer

L'Eco pâturage

En 2014, le SMIRIL expérimente le retour d'un troupeau sur les bords du Rhône en partenariat avec un éleveur local afin de réduire les interventions mécaniques dans l'entretien des zones de grand écoulement.

L'action est une réussite autant du point de vue de la biodiversité que de la médiation avec le public. Le retour du troupeau est chaque année plébiscité par les habitants et permet de communiquer sur les richesses de l'espace naturel !

CNR soutien l'opération depuis son origine et contribue à son maintien.



La gestion des espèces envahissantes

La collaboration CNR SMIRIL se développe sur différentes thématiques. La problématique des espèces envahissantes est un sujet sur lequel les équipes des deux structures collaborent activement.

Depuis 2018, un partenariat se construit pour animer une intervention de gestion multi-acteurs de la Jussie (espèce aquatique envahissante). La complexité de la tâche nécessite des actions d'envergure inscrites dans le temps.

CONCLUSION

Les élus du Conseil syndical soulignent l'importance d'une gestion intégrée du Rhône impliquant les territoires. Celle-ci est complexe et demande donc connaissances, expertises, expériences et savoir-faire.

Le partenariat avec la CNR fonctionne et nous souhaitons le voir se poursuivre et se développer. Le Conseil syndical exprime son soutien à la CNR dans l'obtention d'une prolongation de sa concession et souhaite que la confirmation en soit donnée dans les meilleurs délais.